

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 41 (1970)

Heft: 8

Artikel: Premiers résultats du recensement de l'agriculture de juin 1969

Autor: Grünenfelder, M. / Kammermann, M.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824792>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Comité central a décidé, le 6 août, de mettre à l'étude la création d'un secrétariat permanent de l'ADIJ et de charger le Comité directeur de lui présenter une étude complète du problème ainsi que des propositions, si possible avant la fin de l'année.

On demandera de celui à qui sera confié le nouveau poste, s'il est créé, beaucoup de qualités : le sens de l'organisation, le dynamisme, des connaissances étendues en économie, des compétences administratives. La création d'un secrétariat permanent posera aussi un problème financier délicat, car notre association, dans ses structures actuelles, enregistre depuis 1968 des déficits réguliers, provenant de son activité accrue et de la dépréciation de la monnaie.

Bref, le problème n'est pas facile à résoudre. Mais il doit être étudié à fond.

On s'en rend compte, l'ADIJ est peut-être à la veille de franchir une étape extrêmement importante de son existence. Souhaitons qu'à ce problème délicat une solution heureuse puisse être trouvée, pour le profit de notre association et du Jura tout entier.

ADIJ

Premiers résultats du recensement de l'agriculture de juin 1969

La Section agricole du Bureau fédéral de statistique procède régulièrement au recensement de l'agriculture suisse. Dans notre économie en pleine mutation, le besoin en données statistiques à la fois précises et actuelles va en augmentant.

Dès lors, il est indispensable de « photographier » de temps à autre notre paysannerie, et spécialement ses structures fondamentales. Ces relevés périodiques permettent de comparer les données essentielles, de suivre leur évolution dans le passé, et, dans certaines limites, d'esquisser les tendances futures.

Le dernier en date de ces recensements fut exécuté à la fin du mois de juin 1969. Il s'étendait à toutes les exploitations satisfaisant à certains critères concernant la surface cultivée et le cheptel gardé. La liste de ces critères, les bases et la portée de l'enquête, ainsi que les résultats complémentaires figurent dans le fascicule 3 des « Résultats provisoires » édité par le Bureau fédéral de statistique.

Une partie des résultats de ce recensement vient d'être publiée. C'est sur ces documents que sont basées les deux brèves analyses qui suivent.

Évolution de l'agriculture dans les régions bernoises

**par M. GRÜNENFELDER, ing. agr. EPF
chef de la Section agricole du Bureau fédéral de statistique**

On entend souvent dire du canton de Berne que son expansion économique s'effectue avec un certain retard, et que la situation peu réjouissante de ses finances est due à son faible degré d'industrialisation. Et

de fait, la proportion des personnes exerçant une activité dans le secteur primaire (agriculture, sylviculture, horticulture et pisciculture) s'élevait, en 1965, à 13 %, alors que la moyenne suisse était de 9 % à peine ; celle du canton de Zurich se montait à 4 %, tandis que celle des cantons de Neuchâtel et de Genève n'atteignait que 2 %. C'est pourquoi les autorités, les économistes et les politiciens se préoccupent intensivement, et depuis un certain temps déjà, de l'économie bernoise. Preuve en est donnée par le volumineux rapport fourni par les professeurs Paul Stocker et Paul Risch, traitant des « Revenus et de la structure économique du canton de Berne ». Les données statistiques qui y sont utilisées ne concernent, en bonne partie, que les années antérieures à 1965. Les lignes qui suivent évoquent quelques faits et tendances de l'évolution, examinés à la lumière du recensement de juin 1969. Les zones auxquelles on se réfère correspondent à celles qui ont été définies par l'Office cantonal du plan d'aménagement (voir carte) : région du Jura (1), région du Seeland (2), région de la Haute-Argovie (3), région de Berne (4), région de l'Emmental (5), région des Préalpes (6), et région de l'Oberland (7).

Cliché ADIJ No 627



Les régions bernoises, telles qu'elles sont définies par l'Office cantonal de l'aménagement.

Tableau 1

Exploitations agricoles en 1955, 1965 et 1969

Région	1955	1965	1969	Modification			
				1955-1965		1965-1969	
				absolue	%	absolue	%
Canton Berne	38 164	31 865	30 395	- 6 749	- 17,5	- 1 470	- 4,6
Jura	6 485	4 752	4 366	- 1 733	- 26,7	- 386	- 8,1
Seeland	4 570	3 556	3 438	- 1 014	- 22,2	- 118	- 3,3
Haute-Argoovie	2 799	2 330	2 195	- 469	- 16,8	- 135	- 5,8
Région Berne	3 390	2 782	2 741	- 608	- 17,9	- 41	- 1,5
Emmental	8 046	7 384	7 135	- 662	- 8,2	- 249	- 3,4
Préalpes	5 626	4 829	4 647	- 797	- 14,2	- 182	- 3,8
Oberland	7 698	6 232	5 873	- 1 466	- 19,0	- 359	- 5,8

A la fin du mois de juin 1969, le canton de Berne comptait 30 395 exploitations agricoles. Par rapport à 1965, leur nombre a donc diminué de 1740 ou de 4,6 %. La diminution relative est sensiblement inférieure à la moyenne suisse, qui est de 8 %. Des régressions plus importantes que celle du canton sont enregistrées dans le Jura (- 8,1 %), en Haute-Argoovie et dans l'Oberland (- 5,8 %). Dans la région de Berne, le nombre des exploitations ne s'est réduit que de 1,5 % ; c'est le plus faible taux enregistré dans le canton. Viennent ensuite le Seeland (avec - 3,3 %), l'Emmental (- 3,4 %) et la zone des Préalpes (- 3,8 %). Dans les parties du canton où la régression est supérieure à la moyenne, il s'agit presque toujours d'exploitations dont les conditions de structure sont défavorables.

Tableau 2

Main-d'œuvre masculine permanente dans les exploitations agricoles en 1955, 1965 et 1969

Région	1955	1965	1969	Modification			
				1955-1965 ¹		1965-1969	
				absolue	%	absolue	%
Canton Berne	59 425	42 324	37 661	- 17 101	- 28,8	- 4 663	- 11,0
Jura	8 734	5 733	5 001	- 3 001	- 34,4	- 732	- 12,8
Seeland	7 547	4 899	4 391	- 2 648	- 35,1	- 508	- 10,4
Haute-Argoovie	4 432	3 160	2 847	- 1 272	- 28,7	- 313	- 9,9
Région Berne	6 837	4 844	4 318	- 1 993	- 29,2	- 526	- 10,9
Emmental	15 200	11 856	10 780	- 3 344	- 22,0	- 1 076	- 9,1
Préalpes	8 628	6 371	5 616	- 2 257	- 26,2	- 755	- 11,9
Oberland	8 047	5 461	4 708	- 2 586	- 32,1	- 753	- 13,8

¹ Les techniques de relevé étant différentes, les diminutions pour 1955-1965 sont quelque peu supérieures à la réalité.

Un lien entre l'économie du Jura et le monde entier pour

**Paiements
Accréditifs
Renseignements
Encaissements
Documentations**



SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

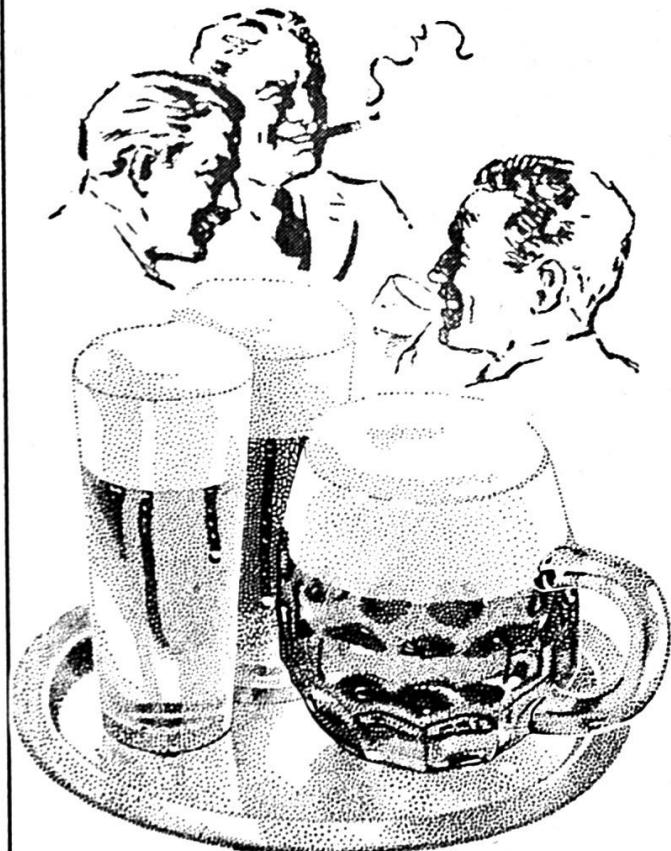
Schweizerischer Bankverein

Bienne Place Centrale
Tél. (032) 2 21 21

Delémont 43, avenue de la Gare
Tél. (066) 2 29 81

Granges Place de la Poste
(Soleure) Tél. (065) 8 71 71

1506



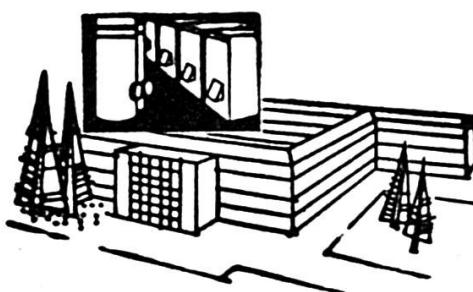
**Entre amis
une bonne
Bière**

1492

pārlī+cie

Chauffage central
Application de la chaleur
à tout usage
Chauffage par rayonnement
Chauffage au mazout
Climatisation
Installations sanitaires

BIENNE LA CHAUX-DE-FONDS
DELÉMONT PORRENTRUY
MALLERAY TRAMELAN
SAINT-IMIER NEUCHATEL



1499

LA JURASSIENNE

Caisse d'assurance maladie
créée par l'ADIJ, reconnue par la Confédération
est ouverte à tous les Jurassiens

INDEMNITÉS JOURNALIÈRES ET D'HOSPITALISATION
INDEMNITÉS AU DÉCÈS — ASSURANCE-TUBERCULOSE
SOINS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES
ASSURANCE-MATERNITÉ — ASSURANCE COLLECTIVE

Présidence : Delémont, avenue de la Gare 46, tél. (066) 2 15 13

Administration : Cortébert, tél. (032) 97 14 44

1522

En agriculture, font partie de la main-d'œuvre permanente les personnes qui, durant la plus grande partie de l'année, exercent une activité dans une exploitation agricole. Comme les critères de répartition entre main-d'œuvre permanente et main-d'œuvre occasionnelle se sont affermis au cours des années, notamment en ce qui concerne les femmes, il est préférable de se limiter, dans les comparaisons, à la main-d'œuvre masculine.

En été 1969, les exploitations du canton de Berne employaient 37 661 hommes d'une manière permanente, soient 4663 ou 11 % de moins qu'en 1965. La diminution relative de la main-d'œuvre était donc sensiblement plus élevée que la régression des exploitations. Si l'on considère les modifications survenues dans les différentes régions, on s'aperçoit immédiatement que les écarts, par rapport à la moyenne du canton, sont plus petits que ceux qui peuvent être observés pour la diminution du nombre des exploitations. En d'autres termes, la régression des effectifs n'affecte pas seulement les exploitations disposant de structures défavorables et ne se limite pas aux régions de montagne. Néanmoins, les régions du Jura, des Préalpes et de l'Oberland — qui perdent chacune plus de 700 hommes — entrent ensemble pour une part de 47,6 % dans la diminution totale observée pour le canton. Sur la base de ces nombres, on serait tenté de penser que la désertion constatée dans l'agriculture intéresse plus spécialement la zone de montagne que la plaine. La réalité est tout autre, et le tableau 3 montre que tant les exploitations de montagne que celles de la plaine ont vu leur main-d'œuvre masculine permanente baisser de 11 %.

Tableau 3

Main-d'œuvre masculine permanente du canton de Berne selon les zones de plaine et de montagne¹ en 1965 et 1969

Année Diminution	Canton de Berne	Plaine	Montagne ¹
1965	42 324	25 233	17 091
1969	37 661	22 463	15 198
Diminution Absolue en %	— 4 663 — 11,0	— 2 770 — 10,9	— 1 893 — 11,1

¹ Limite standard du cadastre de la production.

Bien que plus du quart des exploitations de montagne de la Suisse soient situées dans le canton de Berne, le taux de régression indiqué ci-dessus ne doit pas être considéré comme valable pour l'ensemble de notre pays. Ainsi, dans le canton de Saint-Gall, la main-d'œuvre de la montagne a diminué plus fortement qu'en plaine.

Tableau 4

**Surface agricole utile en hectares (y compris l'horticulture)
pour 1965 et 1969**

Région	1965	1969	Modification	
			1965-1969	
			absolue	%
Canton Berne	228 366	229 467	+ 1 101	+ 0,5
Jura	53 719	55 191	+ 1472	+ 2,7
Seeland	24 834	24 535	- 299	- 1,2
Haute-Aargovie	15 798	15 707	- 91	- 0,6
Région Berne	24 496	24 062	- 434	- 1,8
Emmental	52 835	52 510	- 325	- 0,6
Préalpes	28 932	28 439	- 493	- 1,7
Oberland	27 752	29 023	+ 1 271	+ 4,6

En relation avec l'activité fébrile constatée durant cette dernière décennie dans le secteur de la construction, il est intéressant de connaître la proportion du sol qui fut soustrait à l'agriculture. Avant de fournir une réponse à cette question, il convient de remarquer qu'en raison même de la nature des statistiques à disposition (statistiques de la surface, recensements de l'agriculture), il n'est pas possible de procéder sans autre à des comparaisons chronologiques. D'une part, certaines modifications sont occasionnées par les progrès réalisés par l'arpentage, et, d'autre part, dans maintes régions, les superficies annoncées reposent encore sur des estimations. De plus, la délimitation des pâturages d'estivage ne peut être considérée comme immuable et constante. Toutefois, dans les régions où les pâtures extensives et les pâturages alpestres n'influencent pas les résultats dans une trop grande mesure, les recensements de l'agriculture livrent tout de même quelques références appréciables concernant la diminution de la surface cultivable. Dans les comparaisons au niveau communal, on peut alors prendre en considération les terres assainies par les améliorations foncières.

En 1969, dans le canton de Berne, 229 467 ha. étaient affectés à l'agriculture ou à l'horticulture. Par rapport à 1965, on constate par conséquent un accroissement de quelque 1101 ha. Comme nous le montre le tableau 4, seules les régions du Jura et de l'Oberland enregistrent une augmentation. Nous avons déjà remarqué auparavant qu'il ne s'agit pas tellement, ici, d'une extension effective de la superficie, mais plutôt d'une augmentation due au relevé plus précis des pâtures. Les autres régions, de leur côté, ont vu leur surface diminuer de 1642 ha. Mais ce nombre traduit lui aussi le résultat d'augmentations et de diminutions ; il ne correspond donc pas à l'étendue bâtie au cours de ces quatre dernières années. Rapportée à la surface agricole utile des régions considérées, la perte que subissent les terres à vocation agricole représente un peu plus de 1 %. Ce taux peut paraître négligeable. Cependant, à proximité des villes et des agglomérations, les pertes sont plus impor-

tantes. Comme illustration de ce phénomène mentionnons simplement les nombres relevés pour les trois districts de la région de Berne : la diminution totale de ces trois arrondissements, qui s'élevait à 434 ha., se répartissait ainsi : district de Berne 320 ha. (74 %), district de Fraubrunnen 72 ha. (16 %) et district de Laupen 42 ha. (10 %).

Conclusions

Le fait que le nombre des exploitations agricoles du canton de Berne régresse plus lentement que dans la plupart des autres cantons peut être mis en parallèle avec son expansion industrielle relativement faible. La diversité des diminutions observées dans les différentes régions renforce cette hypothèse. La réduction relative du personnel masculin permanent, qui était plus forte que celle du nombre des exploitations, devrait néanmoins — selon des estimations provisoires — être du même ordre de grandeur que la moyenne suisse. Si l'on considère les nombres absolus, on remarquera que l'agriculture bernoise n'est pas en mesure de céder beaucoup de main-d'œuvre aux autres secteurs de l'économie. Cette constatation s'applique avant tout à l'Oberland, au Jura et à la zone des Préalpes, bien que ces régions aient enregistré un nombre de départs supérieur à la moyenne, au cours des dernières années. Avec une surface totale de 688 686 ha., le canton de Berne possède la plus vaste étendue après les Grisons. Vue sous cet angle, la diminution de la surface agricole relevée dans quelques régions paraîtra modeste. Heureusement, le promeneur est impressionné par les énormes bâtiments érigés aux abords des villes et des centres industriels ; car l'exemple de la région bernoise nous incite à nous préoccuper du paysage. Malheureusement, les responsables de la planification socio-économique se heurtent encore trop souvent à un manque de compréhension lors de l'élaboration de leurs programmes. Notre génération est impardonnable, lorsqu'elle favorise l'industrialisation des zones propices à n'importe quel prix, c'est-à-dire sans considération pour les besoins légitimes de l'homme en espace vital ni pour les données naturelles d'une région.

M. G.

Quelques aspects de la structure et de l'équipement agricoles dans le Jura

par M. KAMMERMANN, ing. agr. EPF
collaborateur du Bureau fédéral de statistique

Nous venons de voir que l'agriculture jurassienne, dans ses structures fondamentales tout au moins, accuse des diminutions dont le taux est sensiblement supérieur à ceux qui sont enregistrés pour d'autres régions ou pour l'ensemble du canton.

Ce phénomène n'est pourtant pas propre à ces quatre dernières années. En effet, depuis 1939, les comparaisons périodiques effectuées au niveau régional ont démontré que les modifications observées dans

le Jura sont presque toujours plus prononcées qu'ailleurs. Mais, à l'intérieur même de notre région, l'ampleur et le sens de l'évolution varient fortement d'un district à l'autre. Essayons donc de cerner à la fois cette unité et les tendances diverses qui la composent, en se limitant toutefois à l'essentiel.

Le nombre des exploitations et la surface agricole utile

En juin 1969, les sept districts comptent ensemble 4366 exploitations agricoles ; 2130 (49 %) d'entre elles sont situées, selon la limite standard du cadastre fédéral de la production agricole, en zone de montagne.

Depuis le recensement fédéral des entreprises de 1965, l'effectif total s'est donc réduit de 386 unités, ou de 8 %. Ce taux correspond à celui qu'on estime probable pour l'ensemble du pays. En outre, il possède à peu près la même valeur en plaine et en montagne, ce qui n'est pas le cas pour l'ensemble du canton.

Ce mouvement de régression, qui avait connu son apogée entre 1955 et 1965 — dans le Jura, on avait observé une diminution de 27 % durant ces dix années — semble donc s'atténuer quelque peu (cf. tableau I). Parmi les districts, il est intéressant de constater que Delémont, Laufon et Porrentruy enregistrent tous trois une baisse plus importante que la moyenne jurassienne. Par contre, La Neuveville, qui avait vu ses exploitations diminuer de 39 % entre 1955 et 1965, n'en a perdu que 4 (1,8 %), étant ainsi le seul district du Jura à enregistrer un pourcentage inférieur à celui du canton.

En zone de montagne, les districts montrent pourtant des tendances qui diffèrent de l'évolution de l'ensemble. En effet, les diminutions sont nettement plus fortes qu'en plaine pour Delémont, Moutier et La Neuveville. Par contre, en Ajoie, deux exploitations seulement (1 %) ont disparu en montagne.

Cette diversité dans la diminution entraîne certains bouleversements dans la répartition des entreprises agricoles par districts. Ainsi, en 1939, 27 % d'entre elles se trouvaient en terre ajoulotte. En 1969, cette proportion n'est plus que de 23 %. Dans le même laps de temps, le taux du Laufonnais se réduit de 9 % à 7 %, tandis que les parts respectives des Franches-Montagnes et de Courtelary passent de 10 à 13 % et de 13 à 15 % (cf. figure 1). Par ailleurs, les 18 % des unités de production du canton se situaient dans le Jura avant la dernière guerre. Depuis lors, cette proportion est tombée à 14 %.

Si nous prenons en considération l'étendue, nous verrons (cf. chapitre suivant) que seules les exploitations dont la superficie est comprise entre 1 et 20 ha. ont vu leur effectif se restreindre.

Venons-en maintenant aux domaines agricoles dirigés par des personnes exerçant l'agriculture comme profession principale. (Avant de poursuivre, définissons les limites de cette catégorie : est considérée comme principale, l'activité à laquelle l'exploitant consacre la majeure partie de son temps ; en cas de doute, on se fonde sur celle qui procure le revenu le plus important.) Le nombre de ces exploitations se monte à 2947 ; elles représentent ainsi les 67 % de toutes les exploitations. Par rapport à 1965, on en dénombre 417 de moins. Cette réduction (12 %) est par conséquent plus importante que celle de l'ensemble des entreprises agricoles. Toujours en ce qui concerne cette catégorie d'explo-

Tableau I

Evolution du nombre des exploitations agricoles.

District Région	1939	1955	1965	1969	Modification					
					1939-1955		1955-1965		1965-1969	
					absolue	%	absolue	%	absolue	%
Courtelary	1041	861	716	670	— 180	— 17,3	— 145	— 16,8	— 46	— 6,4
Delémont	1516	1227	871	771	— 289	— 19,0	— 356	— 29,0	— 100	— 11,5
Franches-Mont.	868	740	604	556	— 128	— 14,7	— 136	— 18,3	— 48	— 7,9
Laufon	781	566	345	312	— 215	— 27,5	— 221	— 39,0	— 33	— 9,5
Moutier	1462	1157	878	828	— 305	— 20,8	— 279	— 24,1	— 50	— 5,7
La Neuveville	414	353	216	212	— 61	— 14,7	— 137	— 38,8	— 4	— 1,8
Porrentruy	2216	1581	1122	1017	— 635	— 28,6	— 459	— 29,0	— 105	— 9,3
Total Jura	8298	6485	4752	4366	— 1813	— 21,8	— 1733	— 26,7	— 386	— 8,1
Zone montagne	—	—	2315	2130	—	—	—	—	— 185	— 8,0

tations, signalons encore que la diminution observée en montagne est, dans tous les districts (sauf Moutier), légèrement plus faible qu'en plaine. De plus, le tableau II nous indique que les quatre districts accusant des taux de diminution supérieurs à la moyenne sont les mêmes que ceux pour lesquels la proportion des domaines à personnel permanent était la plus petite, en 1965 déjà.

Si l'évolution du nombre des exploitations agricoles se traduit par une nette diminution, l'étendue des terres qu'elles couvrent est plutôt stable. Nous savons que la surface agricole utile (SAU) de 1969 n'est pas directement comparable avec celle qui fut obtenue lors du recensement de 1965, puisque l'année dernière, les pâturages jurassiens furent relevés d'une manière plus précise.

Cependant, les comparaisons fournissent certaines indications. Bien que la SAU ait subi une augmentation légère au cours de ces quatre ans, deux districts (Delémont et Laufon) enregistrent une réduction. Ces deux arrondissements sont justement ceux où l'on constate les diminutions les plus importantes du nombre des exploitations.

Cliché ADIJ No 628

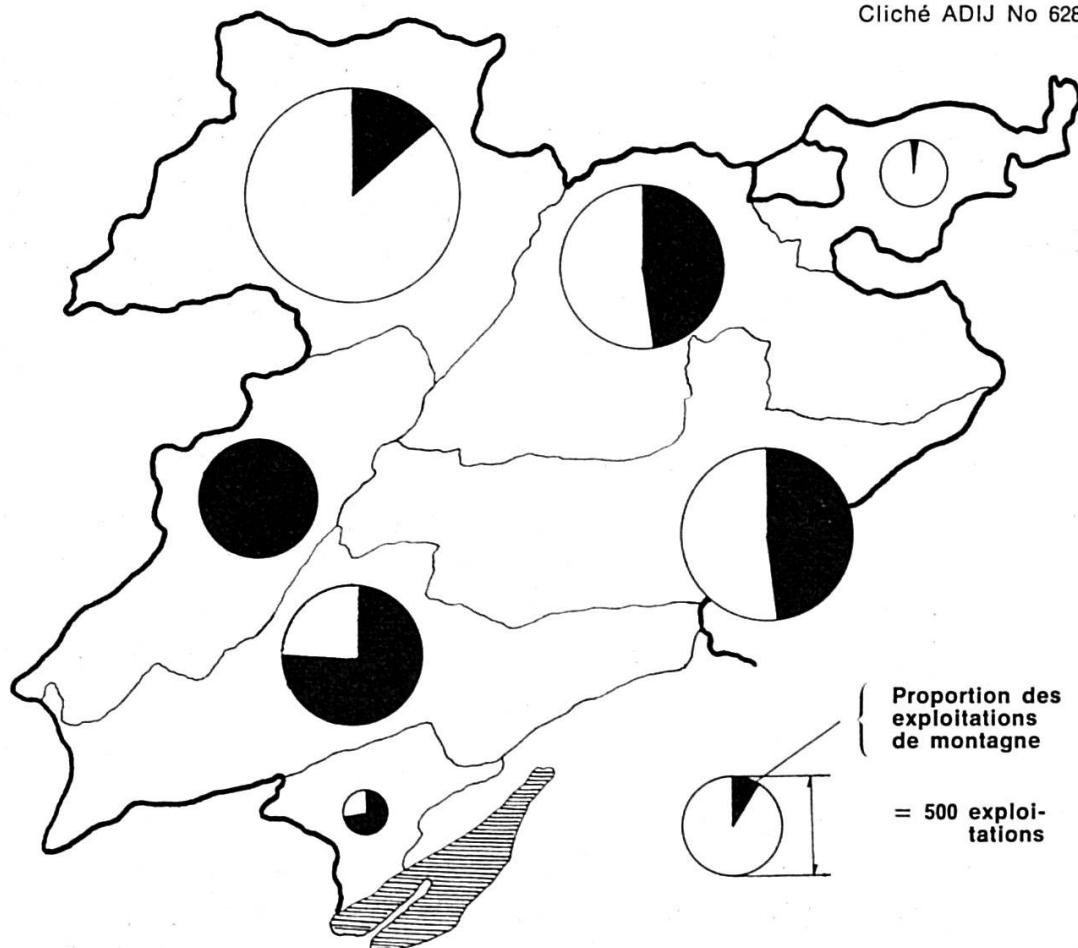


Figure 1. — Nombre des exploitations agricoles dans les sept districts jurassiens en 1969, et proportion des exploitations de la zone de montagne.

Tableau II

Exploitations agricoles dont le chef exerce l'agriculture comme profession principale : modifications intervenues entre 1965 et 1969 et proportion (en 1969) de ces exploitations par rapport au nombre total.

District Région	Nombre de ces exploitations		Diminution 1965-1969		Proportion de ces exploitations (en 1969) par rapport au total (%)	
	1965	1969	absolue	%	Plaine et montagne	Montagne
Courtelary	577	525	52	9	78	81
Delémont	579	490	89	15	63	72
Franches-Mont.	481	440	41	8	79	79
Laufon	163	136	27	17	43	100
Moutier	659	577	82	12	70	75
La Neuveville	154	134	20	13	63	76
Porrentruy	751	645	106	14	63	75
Total Jura	3 364	2 947	417	12	67	77
Total canton	22 177	19 962	2 215	10	66	66

Etendue des exploitations

Les entreprises agricoles ont été réparties, selon leur surface cultivée, en six classes de grandeur (voir figure 2).

Nous avons signalé auparavant que le recul n'affecte que les domaines disposant d'une étendue comprise entre 1 et 20 ha. L'augmentation des exploitations de plus de 20 ha. ne fait que confirmer une tendance observée depuis 1955 dans le Jura. Par contre, l'accroissement des exploitations d'une superficie inférieure à 1 ha., dans une proportion de 18 %, est plus surprenant. En effet, cette classe de grandeur avait vu le nombre de ses unités diminuer de 49 % entre 1939 et 1965. De plus, ces mêmes exploitations, pour l'ensemble du canton, ont augmenté leur effectif dans une moindre mesure (8 %).

Cependant, avant de proposer une quelconque interprétation de cet accroissement, il convient de préciser que, parmi les 576 unités de production de moins de 1 ha., 151 ne disposent d'aucune surface agricole utile, alors qu'en 1965, on en dénombrait 107. L'augmentation qui en résulte s'élève à 41 % et est ainsi nettement plus importante que celle des autres exploitations de la même catégorie.

Les modifications survenues au niveau des districts sont diverses. Ainsi, Delémont enregistre un recul des exploitations de moins de 1 ha. (- 7 %). Diminution également des grands domaines (plus de 50 ha.) pour Courtelary, Delémont et Moutier, alors que La Neuveville n'en compte toujours qu'un seul de cette importance. Néanmoins en ce qui concerne les entreprises d'une étendue de 20 à 50 ha., tous les districts accusent un accroissement supérieur à 18 %.

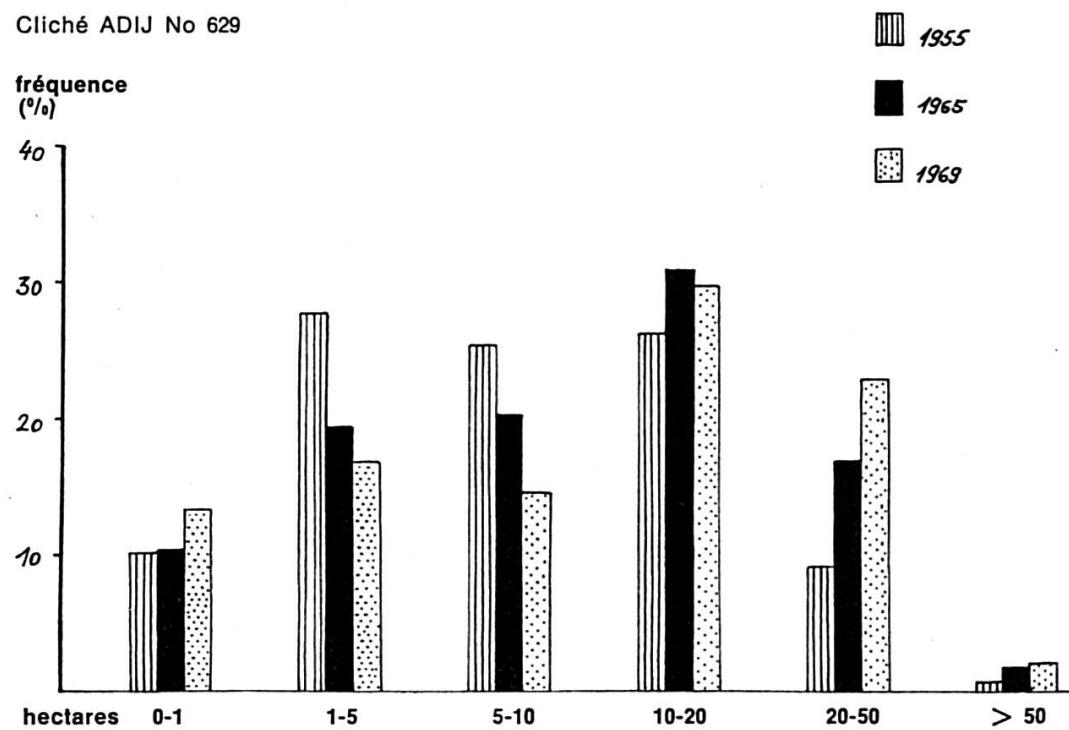


Figure 2. — Répartition des exploitations selon leur surface cultivée en 1955, 1965 et 1969.

Ce qui précède nous amène à considérer l'aspect qu'offre la répartition actuelle des unités de production selon leur superficie (cf. tableau III). Nous remarquons tout d'abord que 45 % des exploitations jurassiennes disposent d'une étendue de moins de 10 ha. Pour l'ensemble du canton, cette proportion atteint 63 %. Delémont (49 %), Laufon (69 %), Moutier (48 %) et La Neuveville (62 %) s'écartent sensiblement du taux moyen du Jura. Les domaines d'une surface supérieure à 20 ha., quant à eux, forment un contingent relativement important dans les Franches-Montagnes (35 %), et dans les districts de Courtelary (29 %), de Porrentruy (31 %) et Delémont (26 %). Ces proportions, pour le Jura et l'ensemble du canton, sont respectivement de 25 % et de 10 %. Notons encore que la répartition observée en plaine est nettement différente de celle de la zone de montagne.

Les écarts substantiels que nous venons de constater se retrouvent, au niveau des districts, lorsqu'on examine la surface moyenne cultivée par un exploitant. De fait, cette moyenne, qui atteint 1376 ares pour le Jura et 823 ares pour le canton, est relativement basse dans le Lavaonnais (884 ares) et dans la région de La Neuveville (960 ares). Les cinq autres districts se situent au-dessus de la moyenne. L'exploitation franc-montagnarde, avec ses 1760 ares, est la plus vaste du canton. Cependant, pour que la comparaison soit valable, il faut également tenir compte des systèmes d'exploitation du sol.

Main-d'œuvre

En juin 1969, l'agriculture occupe 5735 personnes, dont 734 femmes, d'une manière permanente.

En raison des techniques quelque peu différentes utilisées au cours des recensements antérieurs, nous limiterons nos comparaisons à la main-

Nos bons hôtels du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements ci-dessous et les recommander à vos amis

BONCOURT	HOTEL-RESTAURANT LA LOCOMOTIVE Salles pour sociétés - Confort	(L. Gatherat) (066) 7 56 63
COURGENAY	RESTAURANT LA DILIGENCE Sa cuisine française	(Jean Cœudevez) (066) 7 11 65
MOUTIER	HOTEL SUISSE Rénové, grandes salles	(Famille M. Brioschi-Bassi) (032) 93 10 37
LA NEUVEVILLE	HOTEL J.-J. ROUSSEAU Relais gastronomique au bord du lac Mariage, salles pour banquets	(Jean Marty) (038) 7 94 55
PORRENTRUY	HOTEL DU CHEVAL-BLANC 50 lits - bains - douches - ascenseurs - téléphones. Salles pour banquets - conférences - 220 - 60 - 40 places	(C. Sigrist) 066) 6 11 41
PORRENTRUY	HOTEL TERMINUS Hôtel de 80 lits, avec douches - bains - lift Rest. français - Bar - Salle de conférence	(R. Rey) (066) 6 33 71
SAIGNELÉGIER	HOTEL BELLEVUE 3 salles pour noces et sociétés (constr. 1968) 40 chambres avec eau courante, douche, bains, radio et télévision	(Hugo Marini) (039) 4 56 20
SAIGNELÉGIER	HOTEL DE LA GARE ET DU PARC Salles pour banquets et mariages Chambres tout confort, très tranquilles	(M. Jolidon-Geering) (039) 4 51 21 /22
SAINT-IMIER	HOTEL DES XIII CANTONS Relais gastronomique du Jura	(C. M. Zandonella) (039) 4 15 46
SAINT-URSANNE	HOTEL DU BOEUF	(V. Wasser-Luperini) (066) 5 31 49
UNDERVELIER	HOTEL DES GALERIES DU PICHOUX	(M. Juillerat-Humair) (066) 3 77 77

Loterie SEVA

1 x 150'000

1 x 20'000

1 x 15'000

1 x 10'000.

1 x 5'000

Tirage 3 sept.

Tableau III Répartition en pour-cent des exploitations selon leur étendue.

District Région	Exploitations dont la surface cultivable mesure ... ha.						
	0-1	1-5	5-10	10-20	20-50	+ de 50	Total
Courtelary	8,9	11,6	13,7	37,0	27,0	1,8	100
Delémont	12,6	21,8	14,9	24,3	23,8	2,6	
Franches-Mont.	3,8	10,1	13,5	37,4	30,9	4,3	
Laufon	21,8	30,4	17,0	19,6	9,3	1,9	
Moutier	11,6	17,5	18,8	34,9	16,3	0,9	
La Neuveville	25,5	16,0	20,7	27,4	9,9	0,5	
Porrentruy	17,8	16,3	10,1	24,8	28,2	2,8	
Ensemble Jura	13,3	16,9	14,6	29,9	23,1	2,2	
Jura plaine	19,7	21,0	13,9	25,8	18,3	1,3	
Jura montagne	6,4	12,7	15,4	34,1	28,2	3,2	
Canton de Berne	14,7	23,6	24,9	27,2	9,0	0,6	

d'œuvre masculine (cf. tableau IV). Celle-ci enregistre donc un recul de 12,8 % par rapport à 1965, ce qui est un peu plus important que dans le reste du canton. De plus, comme cela a été observé dans d'autres régions, ce taux est plus considérable que celui de la régression des exploitations agricoles.

Quatre districts se situent au-dessus de la moyenne jurassienne. La Neuveville, qui accuse la baisse relative la plus élevée, est pourtant le district où les exploitations ont diminué le plus faiblement. Par contre, pour Laufon, où les entreprises agricoles régressent plus qu'ailleurs, la réduction du personnel masculin est sensiblement inférieure au taux moyen des sept districts.

Tableau IV Main-d'œuvre permanente masculine en 1965 et en 1969.

Région	1965	1969	Diminution	
			absolue	%
Courtelary	975	847	128	13,1
Delémont	1039	893	146	14,0
Franches-Montagnes	755	667	88	11,6
Laufon	294	267	27	9,2
Moutier	1052	957	95	9,0
La Neuveville	281	221	60	21,3
Porrentruy	1337	1149	188	14,1
Jura	5733	5001	732	12,8
Zone montagne	3068	2637	431	14,0

Si les départs sont un peu plus nombreux en zone de montagne qu'en plaine, les Franches-Montagnes se trouvent cependant en-dessous de la moyenne.

Enfin, les exploitations de la plaine occupent proportionnellement moins de monde que celles qui se trouvent en altitude. En effet, 52,7 % (53,5 % en 1965) de la main-d'œuvre agricole travaille en zone de montagne, alors que la part des exploitations situées dans cette même zone n'atteint que 49 %.

Machines et équipement

Le parc des véhicules à moteur et des machines agricoles s'est notablement agrandi. Il compte 3079 tracteurs, soit 24 % de plus qu'en 1965. Durant ces quatre années, l'acquisition de ces véhicules s'est donc fortement restreinte, si l'on sait qu'entre 1955 et 1965, l'accroissement atteignait 211 %. Une telle évolution est d'autant plus intéressante que le nombre des jeeps et des landrovers (on en dénombre 299) s'est réduit de 18 %. Ce mode de traction reste apprécié en montagne, puisque 76 % de ces véhicules y sont situés (contre 48 % pour les tracteurs).

Cependant, nous notons que les augmentations relatives les plus importantes en ce qui concerne le nombre des tracteurs sont annoncées aux Franches-Montagnes (46 %) et dans le district de Moutier (41 %). Par ailleurs, on a recensé 2295 monoaxes et motofaucheuses, soit 5 % de plus qu'en 1965. Signalons enfin que le nombre des transporters (chariots automoteurs) a plus que quintuplé en quatre ans (on en compte actuellement 122).

Quant aux machines les plus importantes, mentionnons les 272 moissonneuses-batteuses (environ 1 pour 16 exploitations), les 505 moissonneuses-lieuses, et les 1422 remorques autochargeuses (dont 52 % en zone de montagne).

On estime à 1048 le nombre des installations de traite mécanique. Ici également, l'accroissement (35 %) s'est ralenti par rapport à la période 1955-1965.

Les exploitations équipées d'un ou de plusieurs silos à fourrage sont au nombre de 1097, soit 20 % de plus qu'en 1965. Mais la capacité globale de ces silos s'est accrue plus rapidement encore, puisque avec ses 105 936 m³, elle subit une augmentation de 85 %. Autre illustration du même phénomène : en 1955, la capacité moyenne d'une exploitation pratiquant l'ensilage était de 41 m³ ; dix ans plus tard, elle se monte à 63 m³, pour atteindre, en 1969, quelque 96 m³.

Conclusions

L'agriculture ne peut se soustraire aux lois de l'économie contemporaine. L'évolution que ces lois provoquent fait surgir des problèmes nouveaux qui, à leur tour, exigent un renouvellement des systèmes et des manières de penser.

Dans le Jura, les transformations ainsi engendrées paraissent s'effectuer à un rythme accéléré. Ce phénomène est positif dans la mesure où les structures agricoles en sortent assainies et renforcées. D'une part, les exploitations qui disparaissent favorisent l'expansion de celles qui demeurent ; d'autre part, la pénurie de main-d'œuvre oblige les chefs d'entreprise à accentuer leur effort de rationalisation.

Parallèlement à l'amélioration des bases mêmes de la production — au prix de quels sacrifices — l'importance relative de l'agriculture dans l'économie diminue. Si cette évolution se poursuit, l'agriculture pourrait alors avoir des difficultés croissantes dans l'accomplissement des tâches nouvelles qui lui sont assignées. On peut en effet se demander si le nombre réduit de ses représentants suffira à fixer, dans les régions défavorisées, une population assez dense. D'autre part, la raréfaction de la main-d'œuvre rendra problématique l'exercice de la fonction de « gardien » ou de « protecteur » de la nature. Pensons aux pâturages francs-montagnards !

L'urgente nécessité d'une conception globale de l'aménagement régional n'est plus à démontrer. Ne vaut-il pas mieux participer que subir ?

M. K.

Les travaux du Comité de l'ADIJ

Le Comité central de l'Association pour la défense des intérêts du Jura (ADIJ) s'est réuni le 6 août 1970 à Bellelay sous la présidence de M. René Steiner. Celui-ci a salué la présence, pour la première fois au comité, de M. Hans-Ulrich Sulzer, archiviste des Archives économiques suisses à Bâle, représentant du canton de Bâle-Ville avec lequel l'ADIJ collabore notamment en matière de politique ferroviaire, et de M. Charles Tièche, ingénieur à Moutier, président de la Commission routière jurassienne.

Dans les commissions

Parmi les mutations dans les commissions, signalons la nomination, par le comité, de nouveaux membres des commissions suivantes : Formation professionnelle (M. R. Oswald, maître à l'Ecole professionnelle de Delémont), Trafic ferroviaire (M. H.-U. Sulzer, Bâle), Commission des forêts et du bois (MM. J.-P. Farron, conservateur des forêts du Jura, de Delémont, Beniger, de Laufon, Roches, de Roches, Studer, de Tavannes et Stähli, de Laufon). Le président de la Commission sociale, M. Willy Sunier, préfet, de Courtelary, et la secrétaire, Mme Schwob, de Tavannes, ont démissionné. Le comité, après les avoir remerciés pour le travail accompli, a désigné leurs successeurs : M. Georges Rais, directeur du Foyer jurassien d'éducation à Delémont, et Mlle Pierrette Vuilleumier, de Tavannes. La Commission sociale aura à s'occuper notamment d'une vaste enquête sur l'enfance inadaptée dans le Jura, enquête demandée par les Œuvres sociales du canton.

Secrétariat permanent

M. René Steiner, président, rapporta ensuite sur l'objet principal de cette séance : l'éventuelle création d'un poste de secrétaire permanent de l'ADIJ. (Voir à ce sujet notre éditorial.)